



A.S.MARCOUSSIS
COMPAGNIE DES CELESTINS
TIR A L'ARC



CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Je m'engage à respecter :

L'équipe d'encadrement, mes camarades (respect de la vie de groupe, ainsi que sa dynamique), les horaires des entraînements, les consignes de sécurité en général et sur les activités.

L'interdiction formelle de toute introduction et consommation d'alcool et de drogue pendant la participation aux activités.

Si les responsables estiment que mon comportement ne respecte pas mon engagement et met en péril l'intégrité physique et/ou morale de quiconque pendant les actions, je serai exclu(e) des activités et de la possibilité d'une inscription ultérieure.

Nous vous invitons à lire la charte de bonne conduite au verso de cette feuille

Fait à, le/...../.....

NOM, Prénom du jeune :

Signature du jeune :

Signature du représentant légal :



A.S.MARCOUSSIS

COMPAGNIE DES CELESTINS

TIR A L'ARC



Article 1 - Inscription à l'activité

L'inscription à la section Tir à l'Arc de l'ASM est une démarche volontaire du jeune. Elle est conditionnée par la lecture et l'acceptation de la présente charte, ainsi que le paiement de sa cotisation.

Article 2 – horaires, assiduité, ponctualité

Ces règles s'appliquent à chacun, quel que soit son âge et son rôle et impliquent le respect des règles de fonctionnement de la vie collective. Les retards nuisent à l'activité et perturbent le fonctionnement des groupes. De ce fait si un jeune arrive en retard à l'entraînement, l'entraîneur se réservera le droit de ne pas accepter ce dernier à l'entraînement (tout au moins le laisser au niveau des estrades s'il n'a pas de justificatif valable). La ponctualité est une marque de correction à l'égard des autres.

Article 3 - Comportement

Le jeune doit respecter les règles de politesse, d'hygiène et de tenue vestimentaire les plus élémentaires correspondant à son sport, et avoir un comportement ne portant pas atteinte à la tranquillité des autres jeunes archers ainsi que le respect des lieux qu'il occupe.

Tout langage grossier ou injurieux, un comportement intolérant, agressif ou violent, le non-respect des affaires d'autrui (vol et/ou vandalisme), entraîneraient la réparation des dommages qui serait facturée aux parents.

Article 4 - Signes ostentatoires

Tout prosélytisme politique ou religieux, de même que tout comportement de nature à porter atteinte à ces principes sont interdits.

Article 5 - Alcool - Drogues - Tabac

La consommation d'alcool et de drogue est strictement exclue. Toute consommation de substance illicite impliquerait une sanction immédiate. Il est interdit de fumer dans tous les lieux publics.

Article 6 - Objets personnels et tenue

L'Association ASM Tir à l'arc, ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol de tout objet personnel (argent, téléphone portable, casque audio, bijou...), les téléphones portables devront être éteints pendant les cours ou déposés dans une boîte mise à disposition, pour raison de sécurité la tenue sera celle du club ou en survêtement et sans capuche, les cheveux longs seront attachés, pas de piercing au nez, chaussures propres pour la salle. Tout objet dangereux est interdit.

Article 7 - Compétitions

Tout jeune archer inscrit au club (débutant ou confirmé) est susceptible de participer à des compétitions sur la base du volontariat mais est vivement recommandée (les débutants 1^e et 2^e année ont 3 concours de découverte à faire accompagné par un parent ou un responsable familial et un initiateur).

Tout jeune inscrit à une compétition devra respecter son engagement. En cas de manquement à cette règle sans motif valable et justifié laissé à l'appréciation du Comité directeur des « Archers des Célestins » et pourra faire supporter à l'archer ou à ses responsables légaux le montant des pénalités éventuellement infligées par l'organisateur de la compétition (individuel ou en équipe) et les frais d'annulation (engagements, transport et hébergement, etc ...).

Les parents autorisent le transport de leur enfant par un éventuel covoiturage mis en place par l'organisateur lors de concours amicaux ou officiels.